



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit  
Fondation pour la collaboration confédérale  
Fondazione per la collaborazione confederale  
Fundaziun per la collavuraziun federala



# Informations sur le programme

## GRUPE CIBLE

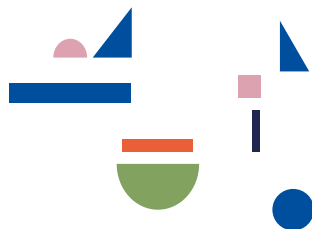
Le programme s'adresse à des jeunes à la recherche d'un emploi qui, après avoir achevé une formation, souhaitent développer leurs compétences dans une autre langue nationale. Pour participer au programme, il faut avoir terminé un apprentissage, ou une formation dans une université ou une haute école spécialisée, et être inscrit·e auprès d'un office régional de placement (ORP).

## OBJECTIF

Le stage permet d'acquérir une expérience professionnelle plus vaste et d'améliorer ses compétences linguistiques, ce qui accroît les chances de trouver un emploi.

## INSCRIPTION

Possible à tout moment via la plateforme en ligne :



# Indications pratiques

## DURÉE ET TEMPS DE TRAVAIL

Le stage dure tout au plus 6 mois. Pendant cette période, les stagiaires logent à proximité du lieu du stage et travaillent à 100 % (au max. 42 h/semaine), consacrant 80 % de leur temps à l'entreprise et 20 % aux cours de langue, aux devoirs et à la recherche d'un emploi.

## COURS DE LANGUE

Le budget est de CHF 2000.– (pour 6 mois). La Fondation ch aide à trouver le cours approprié et prend en charge les coûts. Les stagiaires suivent 4 à 6 leçons par semaine.

## COÛT À LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Le coût pour l'entreprise de stage se situe en général entre CHF 550.– et 800.– par mois. Le montant exact est fixé par la caisse de chômage en fonction des qualifications et de l'expérience des stagiaires. Au terme du stage, l'entreprise reçoit une facture unique de la part de la caisse de chômage.

## RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Les stagiaires touchent des indemnités journalières versées directement par la caisse de chômage. Ils bénéficient également d'une contribution financière pour le loyer, les repas et les transports : CHF 300.–/mois pour le loyer, CHF 35.–/jour de travail pour les repas et le remboursement d'un aller-retour hebdomadaire en train dans leur canton d'origine.

## SOUTIEN ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

La charge administrative pour les entreprises de stage est minime. Elle se limite à définir un programme de stage, rédiger un certificat de travail et signer une fiche mensuelle de présence mise à disposition par la Fondation ch. La rédaction du contrat de stage incombe à la Fondation ch qui se charge également de toutes les démarches administratives. Les cantons assument le coût des assurances sociales et de l'assurance-accidents professionnels.






## Organisation

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est soutenue par tous les cantons. Sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), elle organise depuis 1993 des stages professionnels. Dénommé Premier Emploi, ce programme fait partie des mesures du marché du travail (MMT). Il met l'accent sur la promotion des langues nationales, la mobilité sur le marché du travail et la qualification des jeunes professionnel·les. Y participent de nombreuses PME ainsi que des ONG, des institutions publiques et de grandes entreprises privées.

## Contact

Fondation ch pour la collaboration confédérale  
Programme Premier Emploi  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
3001 Berne  
Tél. 031 320 16 15  
piaget@chstiftung.ch



 [chstiftung.ch](https://www.chstiftung.ch)  
 [fondationCH](#)  
 [chstiftung](#)

